

La langue partenaire : régimes politico-linguistiques, conceptualisations et conséquences linguistiques

„The nicer people are with one another, the nastier languages are with each other“
(van Parijs, 2000, p. 219)

Raphael BERTHELE, Université de Fribourg, Suisse¹

Preprint de : Berthele, R. (2015). La langue partenaire : régimes politico-linguistiques, conceptualisations et conséquences linguistiques. In V. Conti, J.-F. De Pietro, M. Matthey (Eds.), Cohabitation des langues et politique linguistique. La notion de "langue partenaire". (pp. 41-62). Neuchâtel: Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, Délégation à la langue française (DLF).

Dans cette contribution, le concept très métaphorique de « langue partenaire » est analysé, de manière assez critique, au regard du principe de territorialité des langues et du multilinguisme institutionnel, deux régimes politico-linguistiques qui cohabitent dans la Confédération helvétique. Les enjeux d'un partenariat entre langues, au niveau des institutions mais également des phénomènes linguistiques qui caractérisent les langues en contact, sont discutés. La notion de partenariat est ensuite mise à l'épreuve de trois exemples représentatifs des questions linguistiques suisses : le cas de la ville bilingue de Fribourg, celui de l'administration fédérale plurilingue et le choix des langues étrangères à l'école en Suisse alémanique. Enfin, l'auteur suggère des conditions d'aménagement linguistique permettant d'envisager un partenariat réaliste entre membres de différentes communautés linguistiques, dans un contexte de globalisation des échanges favorable à l'anglais.

1 La métaphore du partenariat

Normalement, quand on partage un bien, plus il y a de participants au partage, moins chacun reçoit. Dans le cas des langues, cette logique est inversée : plus il y a de 'partenaires' qui partagent une langue, plus elle gagne en valeur pour chacun. C'est pour cela qu'on appelle les langues un « super-public good » (de Swaan, 2001). La langue est donc un bien social, un ensemble de pratiques sociales plus ou moins synchronisées/convergentes donnant lieu à des catégorisations souvent floues et dynamiques (Trimaille & Matthey, 2013): où commence le

¹ Je tiens à remercier Marinette Matthey, Virginie Conti, Audrey Bonvin, Alexandre Duchêne et Elsa Liste pour leurs commentaires sur une première version de ce chapitre.

serbe et où commence le croate ? Est-ce que le suisse-allemand est encore de l'allemand ? Est-ce que quelqu'un qui parle le français à un niveau basique (cf. exemple 1, produit par un ressortissant colombien travaillant en France) parle déjà le français ou bien un mélange d'espagnol et de français ?

1) *SAL: y entonces il e vwa la la fil y el di à la police que fue que el fue kel vole le pain. ²

La « langue » est difficile à conceptualiser, ce qui motive d'autant plus les métaphorisations. Même et surtout les linguistes ont recours à ces métaphores, par exemple quand ils parlent de la langue comme 'système où tout se tient' (Meillet, 1948).³ Les métaphores, en suivant l'approche de Lakoff (1987), ne sont pas de simples manières de parler, mais bien des modèles conceptuels, une sorte d'outil cognitif qui permet de conceptualiser un domaine abstrait en termes plus concrets.

1.1 Métaphorisations de la langue, pouvoir et fabrication d'identités

Beaucoup de métaphores sont utilisées pour conceptualiser les langues dans le discours identitaire associant langues nationales et citoyenneté (Berthele, 2001, 2008). Mais le lien entre les langues elles-mêmes, notamment le français et d'autres langues parlées dans les pays de la francophonie, fait aussi l'objet de métaphorisations. Le PARTENARIAT LINGUISTIQUE ou bien la LANGUE PARTENAIRE en sont un exemple, qui constitue le sujet des contributions constituant cet ouvrage. L'objectif de cette métaphorisation de la langue française ayant comme partenaire(s) une ou plusieurs autres langues relève de la planification du statut pour le français. Elle constitue un remplacement du jacobinisme unilingue, traditionnellement associé avec l'imposition du français en France ainsi que dans les colonies, par une attitude plus tolérante envers les autres langues, ou bien même par une attitude nouvelle par rapport à la variation (souvent due au contact) à l'intérieur du français (polycentration). Toutefois, il n'y a pas de doute quant à l'objectif principal du partenariat : il doit servir à assurer, voire à améliorer, le statut du français.

Dans le cadre de ce colloque, nous avons donc été invités à réfléchir à ces notions de partenariat linguistique et de langue partenaire. Dans l'appel à communications auquel nous avons répondu, on trouve des formules comme « équilibre », mais également « complémentarité harmonieuse entre langues ». En effet, la métaphore du partenariat évoque des notions comme balance, harmonie, respect, statut privilégié ou libertés de certains acteurs, bénéfice mutuel (cf. la notion de profit chez Heller & Duchêne, 2012), mais elle implique aussi la présence de restrictions. Un partenariat durable, que ce soit en économie ou en relations humaines, restreint les choix : l'Ukraine ne peut pas en même temps rejoindre l'OTAN et être un partenaire stratégique de la Russie; un mari qui trompe sa femme, sans que ce soit officiellement prévu dans les clauses de son mariage, met en péril l'équilibre conjugal.

² Il s'agit d'une transcription simplifiée tirée du corpus du projet européen présenté dans (Klein & Perdue, 1997)

³ Vu les données souvent peu systématiques et les modèles de plus en plus probabilistiques de la linguistique empirique, le succès de cette métaphore, même de nos jours encore, paraît étonnant.

1.2 Quand une pratique sociale devient un PARTENAIRE

La métaphore du partenariat entre langues est sans doute une manière essentialisante de conceptualiser les langues. Si une langue est un ou une partenaire, elle devient une sorte d'entité ou de personne à qui on peut attribuer des privilèges, des droits, des libertés, à qui on peut faire du bien ou du mal. Cette réification de la langue et des langues est tout aussi séduisante que trompeuse : un Romanche qui arrête de parler sa langue, souvent métaphoriquement représentée comme la *mumma romontscha* (Coray, 1994), peut être stigmatisé comme quelqu'un qui maltraite sa mère fragile ou qui est même responsable de sa mort. Quelqu'un qui maîtrise mal les conventions orthographiques du français peut être dénoncé comme faisant mal à l'organisme parfait qu'est la langue française. En outre, la langue est conceptualisée comme milieu naturel et force naturelle, ou même comme nourriture (cf. exemple 2).

2) *Votre fils [...] n'en finira jamais d'être un enfant de la langue, et vous-même un tout petit bébé, et moi un marmot ridicule*, et tous autant que nous sommes menu fretin charrié par le grand fleuve jailli de la source orale des Lettres et votre fils aimera savoir en quelle langue il nage, ce qui le porte, le désaltère et le nourrit, et se faire lui-même porteur de cette beauté [...]. (Pennac, 2007, p. 156)

Ces métaphorisations ne sont pas anodines. Les langues étant des pratiques sociales et non pas des objets ou des personnages (pouvant se pacser, divorcer, etc.), il me semble tout d'abord important de s'assurer de quoi on parle vraiment quand on vise une situation de partenariat linguistique.

1.3 Couple fusionnel, langues fusionnées

Selon ce que je crois comprendre des intentions de mes collègues qui ont proposé cette métaphore, on semble viser une situation où deux ou plusieurs langues sont choisies par des groupes/individus d'une manière qui est considérée comme équilibrée du point de vue normatif des planificateurs linguistiques. Il n'est pas surprenant que cet équilibre, dans l'appel à communications mais aussi dans d'autres documents de la Francophonie, soit associé à la notion de complémentarité. Si, dans une communauté donnée, deux variétés ou langues ont exactement la même distribution fonctionnelle (fidèle à la définition classique de la diglossie chez Ferguson, 1959) et les mêmes connotations sociales, une de ces langues est superflue et la communauté n'a plus de raison de maintenir sa situation de "diglossie avec bilinguisme" (Fishman, 1967). En effet, le désir de donner des valeurs identiques aux deux langues en contexte de contact revient à un appel au monolinguisme : à valeurs totalement égales, soit les deux langues fusionnent, soit une des deux est obsolète. Si les locuteurs des deux groupes linguistiques en contact sont trop gentils les uns avec les autres (et forment un couple fusionnel), en l'absence d'instances normatives influentes (comme c'est par exemple le cas du francoprovençal, dont le statut de 'langue' est discuté à juste titre par Maître, ce volume), il y a une forte probabilité de fusion ou convergence entre les deux systèmes : plus les locuteurs sont gentils les uns avec les autres, moins les langues le sont ('mécanisme Laponce'; cf. Laponce, 2001, souvent cité dans sa formulation de van Parijs, 2000). Parfois, ce changement linguistique se manifeste dans un usage

massif d'emprunts et de marques transcodiques, mais parfois, il est aussi plus subtil. L'exemple 3, tiré d'un dictionnaire de *rumantsch sursilvan*, montre une tentative de rendre le romanche, langue fortement en contact avec le suisse-allemand, plus 'romane' qu'elle ne l'est réellement dans le langage courant.

3) vid [...] prep, [...] (germanissem, etc.) [...] 5.a. (♥ a) à; 5.b. (♥ de) de [...] crer vid Diu/♥en Diu 136 (Furer, 2002, p. 617)

Dans l'usage des locuteurs, le sens et la valeur fonctionnelle de la préposition 'vid[a]' en romanche sont calqués sur la préposition allemande 'an', et ceci à la fois au niveau du sens spatial de la préposition (*vid la preit – an der Wand* – sur le mur) ainsi qu'au niveau de ce qui correspond aux compléments indirects en allemand (« Präpositionalobjekt », p. ex. *crer vid Diu = an Gott glauben* [croire en Dieu] ; cf. pour une analyse empirique de l'utilisation de ces prépositions romanches Berthele (2007)). Dans une logique normative allant à l'encontre de cette convergence de fait entre le romanche et l'allemand, l'auteur du dictionnaire tente donc d'inciter les locuteurs à utiliser une préposition considérée comme plus 'romane', marquée par „♥“.

Ces exemples sont une illustration du constat qu'un partenariat trop fusionnel mène à des convergences linguistiques à travers tous les sous-systèmes, jusqu'au cas extrême de langues mixtes, à l'instar du michif, une langue mixte intégrant le cree et le français, qui émergeait dans un contexte de mariages fréquents entre femmes cree et marchands de peaux québécois (Matras, 2009, p. 302; Matras & Bakker, 2003). Ces convergences sont plus importantes dans le cas de langues pas ou peu standardisées, comme c'est également le cas pour le patois, dont la qualité mixte (« un langage bigarré », cf. Maître, ce volume) est critiqué par certains. Pour ce qui est du français, dans son ensemble, le risque d'être dénaturé par l'allemand en Suisse est plutôt limité – en raison de la force antagoniste exercée par la culture normative veillant à la 'pureté' du français même dans le contexte de l'administration multilingue fédérale (cf. exemple 4).

4) Le Fichier français est un cercle d'études ayant pour objet le bon usage de la langue française. Il lutte contre les altérations de la langue et fait front aux traductions hasardeuses. [...] La langue française en Suisse est influencée par l'allemand : les Fiches vertes, produit phare du Fichier français, ont pour vocation d'offrir un instrument pratique aux rédacteurs et aux traducteurs et de compléter ainsi les dictionnaires usuels. (fichier-français.ch, consulté le 9.6.2015)

Il en découle alors que si l'on veut imposer le français en francophonie ou ailleurs dans une perspective de partenariat au lieu du jacobinisme linguistique, il faut attribuer des fonctions ainsi que des valeurs spécifiques à cette langue, ce qui permettra de la distinguer des autres langues ou dialectes parlés dans un contexte donné. Par exemple, on pourrait s'imaginer qu'une langue prenne le rôle du gagne-pain, tandis que l'autre serve à des fins récréatives. Suivant cette idée, on peut expliquer le fait qu'en francophonie on associe la diffusion du français à la diffusion de « valeurs » (cf. exemples 5 et 6).

5) «Elle [l'OIF] incarne et défend des valeurs communes comme la solidarité, la diversité culturelle, la démocratie, les droits de l'homme, le droit à l'éducation. » (Pierre de Cocatrix, in *France-Amérique* 2009)⁴

6) Pour les 22 millions de locuteurs de [*sic*] français à travers le monde, le 20 mars [*la journée de la francophonie, RB*] est l'occasion de fêter leur langue commune et les valeurs universelles placées sous le signe de la solidarité et du partage. (Secrétaire général de la Francophonie, 2012, p. 2)

Un dernier aspect de la métaphore du partenariat concerne la stabilité : un partenariat harmonieux est durable, stable, et non pas un amour fou du type feu de paille. Comme nous allons le voir ci-dessous, il y a des situations peu harmonieuses mais malgré tout très stables, comme un vieux couple qui, tout en se détestant de tout cœur, ne se sépare pas à cause du patrimoine partagé qu'aucun des deux n'arriverait à maintenir seul.

2 Mariages arrangés, crises et menaces de divorce : trois exemples

Dans ma contribution, je propose de réfléchir sur les conditions potentiellement favorables à un équilibre de choix de langues en situation de diversité linguistique. Je vais discuter des exemples qui se rapprochent d'un certain équilibre linguistique suivant les intérêts des locuteurs de langues différentes, afin de terminer par une réflexion tentant d'identifier quelques conditions de réussite pour un partenariat plus ou moins équilibré entre locuteurs de différentes langues.

Étant donné que nous sommes dans le cadre francophone et qu'on m'a demandé de me baser sur l'expérience suisse, le français sera considéré comme premier repère ; la langue potentiellement partenaire (LPP) va souvent être une autre langue officielle suisse, comme par exemple l'allemand, et la troisième langue dont il faut tenir compte est bien sûr l'anglais. Dans certains contextes, la LPP et l'anglais sont effectivement identiques, mais ce n'est le cas ni en Suisse, ni en Belgique, pour ne citer que deux cas.

L'aménagement linguistique en territoire francophone n'a pendant longtemps pas vraiment misé sur le partenariat, mais plutôt sur l'anéantissement des autres langues. Ainsi, non seulement en France, mais également en Suisse (cf. l'exemple 7, qui s'inscrit parfaitement dans la tradition du jacobinisme linguistique du rapport Barère (Barère de Vieuzac, 1794)), on conceptualise surtout les langues du terroir, dans une perspective tout aussi essentialisante, dans des cas extrêmes illustrés par l'exemple (7) comme parasites à éradiquer (cf. aussi Gadiot 2010 pour les efforts

⁴ <http://www.france-amerique.com/articles/2009/03/20/print/la-francophonie-incarne-des-valeurs-communes-comme-la-solidarite-la-diversite-culturelle-ou-la-democratie.html>

faits dans le canton de Fribourg de restreindre l'utilisation de patois, ainsi que l'article de Raphaël Maître, ce volume).

7) Un fait indéniable, c'est que la multiplicité des langues est l'une des plus grandes entraves à la culture de l'intelligence, au progrès des sciences [...]. Il est du devoir de quiconque veut l'avancement intellectuel de notre jeunesse, de se liguer contre le patois [...]. Tout maître, dès le début de sa carrière, doit lui déclarer une guerre acharnée [...]. Il faut combattre cette lèpre de l'instruction [...]. Extirpons ce parasite [...]. Harcelons sans cesse, ne lui laissons ni trêve, ni repos, etc. (*L'Ecole valaisanne*, juin 1894)

Je ne cite pas cet exemple pour décrédibiliser les efforts sincères en planification linguistique dans la francophonie moderne pour implémenter une politique linguistique plus respectueuse de la diversité linguistique. Mais il me semble important de comprendre comment un discours fortement imbu de la pensée universaliste tentant d'imposer un seul code standardisé a pu être remplacé par un discours pluriel, même si cette (re)découverte de la pluralité est tout d'abord de nature stratégique.

Le modèle d'aménagement linguistique dominant en Suisse, celui de la territorialité, n'est pas un modèle pluriel mais un modèle intrinsèquement monolingue. À la place du jacobinisme linguistique national, on impose l'uniformité au niveau des territoires (souvent des cantons ou communes). Malgré tout, il n'est pas impossible de distinguer au moins des embryons d'un partenariat linguistique dans certaines régions de Suisse.

2.1 Un mariage arrangé entre conjoints pas trop malheureux : le cas de Fribourg

Il faut distinguer entre un partenariat égalitaire et un partenariat stable. Les relations entre deux langues peuvent être très inégales et stables à la fois. Par exemple, en ville de Fribourg, depuis longtemps, la langue officielle est le français, malgré une histoire de plusieurs siècles de cohabitation du français et de l'allemand (cf. Büchi, 2015, surtout les p. 71-77). Officieusement (Brohy, 2006; Elmiger & Conrad, 2010, p. 45), Fribourg donne des droits à la minorité germanophone, par exemple le droit de scolariser leurs enfants en allemand. Pour les habitants de l'agglomération fribourgeoise, ce droit existe également, mais il a été contesté à plusieurs reprises (cf. les affaires de Marly et de Granges-Paccot, cf. Altermatt 2003). La mise en place très tardive (en 2013) d'une signalétique bilingue à la gare de Fribourg est emblématique des réticences en matière de bilinguisme institutionnel dans ce chef-lieu d'un canton officiellement bilingue. Toute personne qui connaît la ville de Fribourg sait qu'en maîtrisant uniquement l'allemand, on touche vite à ses limites en termes d'efficacité communicative. La langue forte à Fribourg, c'est le français, et les connaissances de l'allemand dans la communauté francophone ne correspondent pas toujours à ce qu'on pourrait naïvement attendre dans un lieu se trouvant à la frontière linguistique.

En 2000, une réforme scolaire visant à rendre obligatoire l'enseignement de la langue partenaire sous forme d'immersion d'au moins 10% des leçons a été rejetée de justesse par la population du canton. On peut donc constater qu'il n'y a pas de partenariat équilibré et harmonieux entre les

deux langues, ni dans le canton, ni dans son chef-lieu. Mais à une exception près,⁵ la situation linguistique est stable et il n'y a pas de grands conflits entre les communautés.

Mon hypothèse est que cette stabilité est aussi due – entre autres facteurs, bien sûr – à des processus acquisitionnels asymétriques : la langue forte au niveau local est la première langue minoritaire au plan national, et la langue faible au niveau local est la langue de la grande majorité du pays. Les membres de la communauté linguistique majoritaire au plan national se rendant très bien compte des rapports de force inversés au plan cantonal et local, leur motivation à apprendre le français est grande. À cela s'ajoute, dans le sillage de la France, un certain sentiment de supériorité culturelle des francophones (8), qui est encore partagé par un nombre considérable de Suisses-allemands, même si cette attitude est en train de s'affaiblir, comme le montrent les débats sur l'enseignement des langues étrangères au niveau primaire en ce moment (cf. section 2.3).

8) La langue de la culture. Le français est la langue internationale pour la cuisine, la mode, le théâtre, les arts visuels, la danse et l'architecture.⁶

9) La découverte d'un univers culturel incomparable. Le français est souvent considéré comme la langue de la culture.⁷

Les Alémaniques, ainsi que les migrants en ville de Fribourg, sont donc souvent motivés à apprendre le français et acquièrent assez rapidement de bonnes compétences. Plusieurs politiciens d'origine alémanique (Ruth Lüthi en 2002 et Urs Schwaller en 2007), au moment où on cherchait des candidats francophones au gouvernement national, ont essayé de se faire passer comme des (semi-)francophones, ce qui n'était pas du goût de tout le monde. Cette asymétrie mène à une situation où des postes, par exemple dans l'administration communale ou cantonale, qui sont mis au concours avec des exigences bilingues français-allemand (dans un sens large du terme bilinguisme), sont repourvus plutôt avec des candidatures d'Alémaniques ayant de bonnes compétences en français. Ce succès des candidatures alémaniques donne naissance à des ressentiments du côté des francophones, qui craignent une germanisation du canton (« on va se faire bouffer » (Brohy, 2006, p. 118)). D'où l'importance pour le lobby francophone d'insister sur la nature officieuse du bilinguisme en ville de Fribourg (Brohy, 2006, p. 115). Tout ceci crée une ambiance peu partenariale et même plutôt de l'aversion envers des mesures pédagogiques incitant les élèves à développer leurs compétences dans la LPP, comme cela a été le cas lors de la votation de 2000. Au plan acquisitionnel, cela pérennise l'asymétrie déjà présente dans la

⁵ Il s'agit de la région du Vully, où depuis quelques années il y a une immigration importante de familles suisses-allemandes en territoire romand, ce qui mène à une demande grandissante en matière de scolarisation en allemand en territoire romand.

⁶ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/francophonie-et-langue-francaise/les-actions-pour-la-promotion-du/article/10-bonnes-raisons-d-apprendre-le> [consulté le 9.6.2015]

⁷ <http://www.frenchinnormandy.com/fr/learn-french-fr/> [consulté le 9.6.2015]

population suisse⁸, asymétrie qui, selon mon impression personnelle, pourrait bien être encore plus prononcée au niveau cantonal fribourgeois.

Nous serions donc face à un système circulaire auto-stabilisant dont l'équilibre est garanti par l'inégalité dans les rapports de force. La situation n'est probablement pas ce qu'on entend par partenariat harmonieux, mais elle est stable et les deux communautés y trouvent leur compte : la majorité locale garde son contrôle, la minorité locale apprend la langue de la majorité et a plus de perspectives professionnelles. Il s'agit d'un mariage arrangé de deux partenaires assez inégaux mais complémentaires.

Puisque le principe de territorialité donne des droits à certaines communautés dans leurs territoires, il n'est pas facilement conciliable avec un partenariat harmonieux, sauf si l'on assouplit considérablement ce principe en zones limitrophes. Ceci est exactement la position du tribunal fédéral lorsqu'il se prononce sur des questions de scolarisation dans des communes monolingues mais jouxtant la frontière linguistique (cf. Altermatt, 2003; Fleiner, 1991).

Si l'on déclare une ville officiellement bilingue, ceci n'engendre pas nécessairement le bilinguisme individuel de tous les habitants. Cependant, il est clair qu'une politique de bilinguisme officielle peut ensuite aider à la mise en place de dispositifs pédagogiques visant à développer le répertoire bilingue auprès d'une plus grande partie de la jeune population. Un exemple de ce type est la filière bilingue à Bienne (Le Pape Racine et al., 2010), une filière ouverte à tous les élèves de la ville qui est officiellement bilingue. Mais une telle politique officielle ne peut pas effacer les problèmes d'asymétries au niveau du marché de la formation ou de l'éducation, comme par exemple les problèmes qu'ont les francophones à trouver des postes d'apprentissage puisqu'ils ne maîtrisent pas suffisamment l'allemand, et surtout aussi parce que les compétences en dialecte leur font souvent défaut (Dulio, 2014).

Une politique de bilinguisme officiel attribuant des droits égaux à deux langues ne peut pas effacer les rapports de force sociolinguistiques ou démographiques. La complémentarité des langues partenaires, dans le cas de Bienne, est fondée sur le principe de personnalité dans un territoire déclaré officiellement bilingue (Labrie, 1996). Mais cette complémentarité n'est typiquement pas sans composante verticale du point de vue sociologique, puisque les langues ne sont pas que des instruments, mais aussi des emblèmes d'appartenance à des groupes (minoritaires, majoritaires, plus ou moins aisés, etc.).

Pour résumer la situation de partenariat peu harmonieux mais stable à Fribourg, on peut conclure que le partenariat à la fribourgeoise n'est de loin pas un partenariat équilibré et parfait. Cependant, il me semble que ce déséquilibre local qui contrebalance les rapports de force au niveau national crée une situation où tout le monde (ou presque) trouve son compte.

⁸ Cf. Werlen *et al.* (2009) qui ont montré qu'en moyenne on parle plus le français en Suisse alémanique que l'allemand en Suisse romande.

2.2 Une famille en crise : le cas de l'administration fédérale

Un deuxième exemple, que j'aimerais discuter brièvement, est l'administration fédérale à Berne. Du point de vue de la production de documents officiels, selon Grin (2008), cette administration est soumise au régime du plurilinguisme panarchique. Les trois langues nationales (le romanche étant une langue semi-officielle) ont le même statut officiel dans l'administration (Werlen, 2003, p. 18). Depuis la deuxième partie du XX^e siècle, la représentation des communautés linguistiques au sein de l'administration fédérale fait l'objet de discussions. Il est important de souligner qu'il s'agit uniquement de communautés parlant les langues nationales (Kübler, 2013, p. 150) ; la représentation des communautés de migrants, bien qu'elles soient importantes du point de vue démographique, n'a jamais été discutée. Depuis 2010, une ordonnance fédérale prévoit des valeurs cibles pour la représentation des communautés linguistiques. De facto, l'italien est très rarement utilisé comme langue de rédaction des textes, le français un peu plus souvent, mais la grande majorité des documents est rédigée en allemand.

Ici, nous ne tenterons pas d'expliquer les processus de sélection menant à une sous-représentation des minorités linguistiques dans l'administration fédérale, d'autres chercheurs se sont penchés sur cette question (Coray et al., 2014). Je propose plutôt de réfléchir à des modalités de travail modernes permettant une relation partenariale entre les langues.

La proportionnalité démographique ne représente qu'une manière de répondre au besoin d'avoir une bureaucratie représentative. On pourrait également mettre d'autres standards, par exemple une surreprésentation systématique des minorités, en imposant dans chaque service une proportion minimale qui serait plus importante que la proportion démographique des langues minoritaires. Imaginons un service en charge d'une nouvelle ordonnance sur l'agriculture biologique. Dans ce service travaillent quatre experts suisses-allemands, deux romands et un tessinois. Dans quelle langue cette ordonnance va-t-elle être rédigée ? On a le choix entre trois langues nationales, maîtrisées à des niveaux très variables par les sept collègues de ce groupe. Puis, on a le choix entre travailler dans une langue ou bien dans plusieurs langues, par exemple en commençant la rédaction d'un document où chacun contribue dans sa langue, ou bien en travaillant simultanément sur des versions parallèles bi- ou trilingues. La co-rédaction en deux ou trois langues est un processus plus lourd, mais il s'agit d'un procédé plurilingue qui, selon certains juristes (Schweizer et al., 2011, p. 39), a le potentiel d'un « enrichissement réciproque »⁹ entre versions linguistiques des textes législatifs. Dans un mémoire de master, Grüter (2014) essaie précisément de comprendre le choix des langues au niveau des projets législatifs fédéraux durant la période 2010–2012. En analysant un total de 199 projets législatifs, elle constate qu'il n'y a que très peu de projets élaborés en mode plurilingue. Donc, il s'avère que la co-rédaction est un phénomène tout aussi souhaité par les juristes que rare (dans l'échantillon analysé par Grüter 2014, il y a 76% de projets rédigés en allemand, 7% de projets rédigés en français, et 17%

⁹ Le terme utilisé en allemand est „wechselseite Befruchtung der Sprachfassungen“, 'fécondation réciproque des versions linguistiques'.

de projets plurilingues). Parmi les 33 projets plurilingues, la variante ‘rédaction parallèle’ domine largement, comme le montre la Figure 1.

Grüter montre qu’il n’y a tout simplement aucun projet monolingue en italien, et que la langue principale du ou de la responsable du projet législatif, soit le français, soit l’allemand, détermine la langue du projet. Il n’y a qu’une petite minorité de projets plurilingues, c’est-à-dire qui ont été élaborés en utilisant plusieurs langues au cours de la rédaction. Dans le travail de Grüter, on trouve des indices quant aux raisons à ce fait. De manière peu surprenante, les responsables de projets diagnostiquent des compétences linguistiques insuffisantes :

10) La compréhension «passive» des autres langues nationales est souvent insuffisante. Il faut améliorer ces connaissances et que des directives claires soient établies et rendues publiques au sujet de la liberté d’utilisation des langues nationales (les «Aemterkonsultations» doivent pouvoir se faire dans n’importe quelle langue, et pas seulement dans celle de la personne qui ouvre cette consultation). (Commentaire d’un responsable de projet discuté par Grüter, 2014, p. 281)

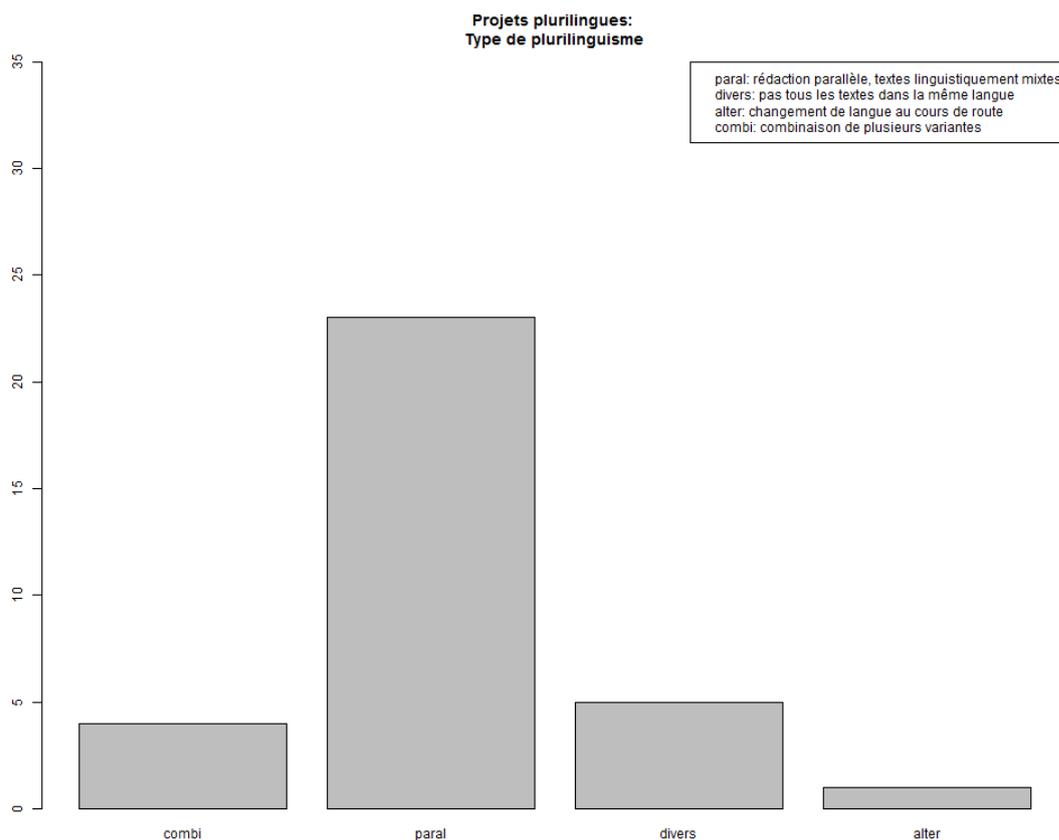


Figure 1 : Type de plurilinguisme des 33 projets législatifs, selon les données de Grüter (2014)

11) Aus meiner Sicht ist es so, weil die Sprachkenntnisse in Deutsch des französischen sprechenden Mitarbeiter besser sind als die den deutschen sprechenden Mitarbeiter. (Commentaire d'un responsable de projet discuté par Grüter, 2014, p. 216)

La citation (10) montre une tension dont il faut tenir compte : on fait appel à la liberté des langues, ce qui ici voudrait dire que tout individu travaillant dans l'administration fédérale devrait être libre d'utiliser sa langue (pourvu que ce soit le français, l'italien, ou l'allemand) à l'écrit, donc également pour rédiger des projets législatifs. Si nous reprenons notre métaphore de la langue partenaire, nous pouvons constater qu'un partenariat linguistique dans l'administration fédérale équivaut, de nouveau, à la fois à l'attribution de privilèges et l'imposition de contraintes : si je suis libre de rédiger un bout d'une ordonnance sur l'agriculture biologique en italien, ceci est dû à mon privilège de locuteur d'une langue partenaire, ici appelé liberté de la langue. Mais ce privilège restreint la liberté de la langue de mon collègue francophone, qui est co-rédacteur, parce qu'il doit au moins être capable de lire mon texte afin de pouvoir continuer le travail. Comme dans toute relation, il n'y a pas de privilèges sans contraintes. Pour que cela marche, il faut deux choses : premièrement, il faut que les acteurs acceptent qu'un régime plurilingue selon un modèle comme celui du plurilinguisme réceptif (parfois aussi appelé 'modèle suisse') soit un régime acceptable, fonctionnel et légitime. Donc, il faut une sorte de contrat (tacite ou explicite) établissant l'acceptabilité de ce régime, un régime qui va à l'encontre de la tendance naturelle de converger linguistiquement (*accommodation theory*, cf. Giles et al., 1991). Deuxièmement, un minimum de compétences en langue partenaire est évidemment nécessaire. L'exemple (12) peut être lu comme faisant référence à ces deux aspects.

12) Si on veut qu'un texte soit compris et lu, il doit être en allemand. Les textes en français sont souvent mal interprétés et pas pris en compte de manière équivalente qu'en allemand. (Grüter, 2014, p. 180)

L'exemple (12) sous-entend que les différentes langues officielles ont un 'poids' différent dans les procédures législatives. On insiste ici sur le fait que les compétences réceptives doivent être suffisantes pour que ce partenariat entre le français et l'allemand fonctionne. Je vais revenir dans la section « Discussion » sur la raison pour laquelle il me semble primordial de mettre l'accent sur la compréhension dans un régime partenarial.

2.3 Langues partenaires à l'école : quand le couple lave son linge sale en public

Le dernier exemple que j'aimerais discuter très brièvement fait l'objet d'un débat qui a déjà fait surface à plusieurs reprises en Suisse. Il s'agit du choix des langues étrangères enseignées à l'école obligatoire en Suisse-allemande. Le dernier jaillissement de ce débat a été déclenché par la décision de certains gouvernements ou parlements dans des cantons germanophones de rendre obligatoire uniquement une langue étrangère à l'école primaire, au lieu de deux langues prévues dans une tentative d'harmonisation des systèmes scolaires cantonaux (EDK, 2004).

Vu que, dans ces cantons, c'est l'anglais qui sera maintenu comme seule langue étrangère enseignée en primaire (cf. exemple 15), et que la première langue étrangère nationale ne sera enseignée qu'à partir du secondaire I (7^e année, ou, en tenant compte des deux années de l'école enfantine désormais obligatoires dans beaucoup de cantons, 9^e année), des voix représentant la minorité francophone ainsi qu'une partie (indéterminée) de la majorité germanophone craignent que la cohésion nationale soit mise en danger, parce que la majorité ne respecte plus la minorité. L'invocation de la cohésion nationale dans ce débat public montre une étonnante unanimité des représentants de la gauche ainsi que de la droite de l'échiquier politique (avec des nuances, p. ex. plus d'emphase sur l'aspect *social* à gauche (13) et *national* à droite (14)).

13) Uni-e-s dans la diversité : défendre les langues nationales pour préserver la cohésion sociale (Proposition d'un groupe de travail de la jeunesse socialiste, 2014)

14) Enseignement des langues à l'école : la cohésion nationale d'abord ! (page web de Murat Alder, député du parti libéral-radical au Grand Conseil genevois, 2014)¹⁰

Ce qui peut paraître surprenant, dans ce contexte, c'est qu'au niveau politique, on observe surtout des représentants du parti conservateur à forte tendance isolationniste, l'Union Démocratique du Centre (UDC), s'opposer à deux langues étrangères au niveau primaire, et donc donner la préférence à une langue étrangère, non-nationale. Par ailleurs, l'argument omniprésent en faveur de l'anglais est son rôle comme lingua franca au niveau mondial (cf. l'exemple 16), ce qui est plutôt étonnant de la part de politiciens à forte tendance isolationniste et anti-européenne.

Le débat actuel est une réédition d'un débat qui a déjà fait rage à partir de 1998, année durant laquelle le directeur de l'Instruction publique du canton de Zurich lançait un projet d'innovation scolaire donnant la préférence à l'anglais comme première langue étrangère (Mittler, 1998). Ces discussions sont pertinentes pour la thématique de cet ouvrage parce que le partenariat linguistique, ou plutôt son implémentation curriculaire dans le système éducationnel, est l'objet d'un débat public auquel participent beaucoup d'acteurs différents. Les deux modèles métaphoriques en compétition sont, d'un côté, le LIEN (exemple 15) qui est créé par une ou des langues nationales (Berthele, 2001), et de l'autre la valeur surtout instrumentale (cf. exemple 16) de la langue.

15) Aujourd'hui, le commencement de l'apprentissage de l'anglais a bien souvent détrôné celui d'une autre langue nationale dans les cantons de Suisse centrale et orientale, alors que l'allemand a conservé sa primauté dans les cantons romands, de même que le français au Tessin et dans le reste des cantons alémaniques. Cela doit être farouchement combattu à cause des risques de *délitement* qu'elle fait courir au sentiment d'*appartenance nationale* et au *lien confédéral*.

¹⁰ <http://www.muratalders.ch/enseignement-des-langues-a-lecole-la-cohesion-nationale-dabord/> [consulté le 9.6.2015]

(Proposition du groupe de travail à l'attention de l'Assemblée des Délégué-e-s de la JS [Jeunesse Socialiste] Suisse du 06.09.2014 à Sursee, p. 1 [italiques : RB])¹¹

16) Weshalb soll als Erstsprache Englisch gelehrt werden ? [...] Englisch ist Weltsprache. (Herzog, 2013)

Un premier constat est l'absence quasi totale d'autres LPPs, notamment de l'italien (et encore plus du romanche). Tout le débat tourne autour du français, de l'allemand et de l'anglais. Un deuxième constat, c'est que la situation avant l'abandon politique de la deuxième langue étrangère au niveau primaire est tacitement représentée comme plus cohésive entre les partenaires. Puisque, dans l'ère avant la décision de 2004, il n'y avait souvent aucune langue étrangère enseignée au primaire en Suisse allemande, certains remettent en question ce lien entre cohésion partenariale et enseignement scolaire (17 et 18).

17) Der Zusammenhalt der Schweiz hat sich seit der Einführung von Frühfranzösisch kaum verbessert. (Herzog, 2013)

18) Cohésion n'importe quoi. Arrêtez avec votre cohésion nationale, la Suisse a été fondée avant qu'on enseigne les langues à l'école, et lorsqu'on voyage en Suisse allemand [sic] on se parle en anglais. (Utilisateur Philippe sur le forum en ligne 20minutes.ch, 25.9.2014)

Souvent, l'enseignement des langues nationales comme langues étrangères en Suisse est vu comme une manière de compenser la disparition des lieux de rencontre traditionnellement fédérateurs entre communautés linguistiques, notamment l'armée suisse, qui diminue drastiquement ses effectifs, ce qui diminue le nombre de ceux qui peuvent potentiellement bénéficier d'une opportunité de contact (bien que forcé) entre jeunes personnes de différentes régions linguistiques. Paradoxalement, la diminution des effectifs, pour ceux qui néanmoins choisissent de faire l'armée, augmente la probabilité de contact à travers les communautés linguistiques, puisque les écoles de recrues ne sont plus constituées de personnes d'un seul territoire linguistique mais accueillent bien plus souvent des groupes mixtes du point de vue linguistique, cf. Berthele et Wittlin (2013). Une autre tradition qui a pratiquement disparu, c'est le « Welschlandjahr » des jeunes femmes suisses-allemandes, séjour en Suisse romande qui était souvent l'occasion d'apprendre la langue partenaire ainsi que de rencontrer des partenaires pour la vie.¹²

Le débat autour des langues nationales, plus spécifiquement sur la primauté du français ou de l'anglais comme langue étrangère en Suisse-allemande, est un débat structuré par deux modèles ayant des représentations différentes des langues en contact/conflit: comme décrit par Geeraerts

¹¹ http://www.juso.ch/wp-content/uploads/2014/08/140906_Papier-de-position-sur-les-langues_klein.pdf [consulté le 9.6.2015]

¹² Cependant, il n'est pas exclu que d'autres situations de rencontre se créent : échanges au niveau des hautes écoles, ou enfants sportifs ou musiciens qui se déplacent dans toute la Suisse afin de rejoindre des institutions de formation spécialisées.

(2003), le modèle rationaliste voit la langue surtout comme moyen de communication neutre, universel, avec une forte composante égalitaire. Ce modèle est typique de la pensée politico-linguistique du temps de la révolution française, il justifie l'éradication du patois en Suisse Romande (cf. l'exemple 7) et de toutes les langues minoritaires en France. De l'autre côté, invoquer le rôle fédérateur, partenarial des langues (nationales) dans ce débat relève d'un modèle romantique, qui crée un lien fort entre identité nationale et traditions linguistiques locales (cf. l'exemple 19). Pour un pays composé de plusieurs territoires linguistiques, le modèle romantique comporte donc également un appel au respect entre les communautés linguistiquement légitimes du pays.

19) Englisch gehört nicht zur schweizerischen Identität. [...] Würden wir noch wissen, warum wir überhaupt zusammenleben, wenn wir miteinander englisch reden? Wo bleibt da der Respekt vor den sprachlichen Minderheiten und der kulturellen Eigenart? Die Sprache ist die Seele eines Volkes. (Ribeaud, 1998, p. 56)

Cet appel au respect est cependant souvent sélectif, comme le montre l'exemple (20) : la célébration des langues nationales ne doit pas bénéficier aux dialectes.

20) [I]l est temps que les Latins rappellent leurs voisins alémaniques à la raison. Et la raison, en l'occurrence, ce n'est ni l'utilisation généralisée d'un des multiples dialectes suisses-allemands ni le recours à l'anglo-américain, mais la maîtrise de l'allemand standard et l'apprentissage précoce d'une deuxième langue nationale, le français ou l'italien. (José Ribeaud, *Le Temps* du 26.3.2010)

Le débat sur les langues nationales en Suisse est un exemple sur l'extrême importance symbolique des langues dans toute politique linguistique au niveau de l'école obligatoire. Ce débat montre la tension entre deux pôles : d'un côté, il y a la mobilisation discursive des langues nationales comme partenaires légitimes, authentiques (sauf dans le cas des dialectes), comme garants de cohésion nationale, tout en négligeant le fait que parler la même langue n'est pas nécessairement un garant d'affinités et de vie de couple heureuse. D'un point de vue symbolique, donner la priorité à l'anglais est, dans cette perspective, une forme d'adultère confédéral et ouvre la voie du divorce. De l'autre, il y a l'emphase mise sur la langue (anglaise) comme outil universel et primordial, qui, en plus, peut également servir de langue de couple pour parler entre Suisses-Allemands et Suisses-Romands. Il est notable que l'argumentation jacobine en faveur de l'imposition du français dans le passé, à forte tendance rationaliste-universaliste, se transforme en argumentation romantique au moment où le code universel du français est menacé par le code encore plus universel de l'anglais.

3 Discussion

Dans un bon partenariat, tout le monde trouve son compte, tout le monde peut rester fidèle à soi-même tout en faisant des compromis. Un discours trop naïf du type 'plurilinguisme angélique' prêchant simplement l'ouverture vers l'altérité et le respect de l'autre n'est pas utile parce qu'il

n'est pas ou plus nécessaire là où il n'y a pas de tensions et il ne fournit pas beaucoup de solutions applicables là où il y a des tensions. Les tensions sont dues à des questions identitaires (« défense du français » correspond à une défense d'une identité culturelle), à une compétition par rapport aux ressources pédagogiques (priorité à l'anglais ou bien au français à l'école primaire suisse-allemande), et aux problèmes de l'ordre de la logistique linguistique (interprétation, traduction, co-rédaction plurilingue, etc.). La planification de statut et l'aménagement linguistique plus généralement utilisent souvent un discours normatif, voire moralisant, pour atteindre leurs buts : la notion essentialisante de « langue partenaire » en fait partie. Ceci ne signifie pas que cette notion soit complètement inutile ou trop idéologique.

Au contraire, la métaphore du partenariat permet de comprendre pourquoi certaines situations qui sont souvent critiquées par les 'enthousiastes du plurilinguisme' qui n'aiment pas les mariages arrangés, comme le cas de la ville de Fribourg, sont des situations stables et potentiellement avantageuses pour un nombre important de citoyens. En Suisse, nous sommes face à un discours présentant des incohérences souvent observables dans le contexte du discours public sur des questions de diversité linguistique : d'un côté, celle-ci est célébrée et constitue un des sanctuaires nationaux, mais de l'autre cette célébration, dans un pays à démographie linguistique aussi déséquilibrée que la Suisse, semble engendrer un déséquilibre impressionnant du côté normatif : comme le montrent les nombreux articles au sujet de l'enseignement précoce du français en Suisse-allemande, il n'est moralement pas défendable de renoncer à enseigner le français au primaire en Suisse-allemande, mais il est tout à fait possible, tout en parlant de respect mutuel entre communautés linguistiques, de priver de toute légitimité la première langue des Suisses-Allemands (cf. exemple 20).

On peut résumer ce déséquilibre avec la formule « tu dois célébrer ma diversité, mais je n'ai pas envie de célébrer la tienne ». Ce type de situation de partenariat plutôt peu harmonieux peut être stable pour autant qu'il soit équilibré par un consensus sur la supériorité (culturelle, esthétique, fonctionnelle, etc.) de la langue minoritaire. À partir du moment où la majorité commence à préférer une autre langue, extraterritoriale, on a tout de suite affaire à un plan à trois qui fait généralement des jaloux.

De toute façon, et certainement pas uniquement en Suisse, un partenariat à deux n'est pas suffisant pour répondre aux besoins et réalités sur le terrain. Une politique d'aménagement linguistique qui ne tient pas compte de l'anglais ne répondra pas aux besoins d'une large partie de la population. L'objectif doit donc être d'obtenir une situation qui tient compte des trois facteurs suivants :

- 1) garantir un statut minimal aux langues que l'État choisit comme étant des langues privilégiées (=nationales);
- 2) liberté de la langue;

3) investissement réaliste et efficace dans le développement des compétences en langues partenaires, y compris l'anglais.

Le premier point seul est facilement réalisable en choisissant une politique de territorialité – donc pas plurilingue, mais monolingue au niveau des territoires. Une telle politique, comme nous l'avons vu, restreint la liberté de la langue, parce que les individus, contrairement aux territoires, ont tendance à migrer, et les territoires, non seulement aux frontières, ont tendance à être moins homogènes que l'on pourrait le souhaiter pour pouvoir facilement imposer le monolingue territorial. L'assouplissement des règles territoriales strictes, par exemple en zones limitrophes, permet de mieux respecter la liberté de la langue dans le sens d'un partenariat équilibré et non pas basé sur la dominance absolue. Mais les limites raisonnables de cet assouplissement restent peu claires. L'objectif de produire massivement des bilingues 'parfaits' à l'école publique n'est que rarement invoqué (mais cf. Roessler, 2006). D'un côté, cette fabrication de bilingues est une entreprise qui dépasse les possibilités des systèmes scolaires actuels. D'un autre côté, il n'est pas sûr que les conséquences du bilinguisme, c'est-à-dire les convergences linguistiques qui vont avec (cf. section 1.3, mais aussi Berthele, 2014), soient vraiment souhaitées, surtout par les représentants des minorités linguistiques. Permettre aux élèves d'atteindre des niveaux plus ou moins fonctionnels dans deux langues étrangères à la fin de la scolarité obligatoire s'avère déjà suffisamment ambitieux pour le système de l'école publique suisse. En partant de l'exemple discuté dans la section 2.2, mais également en focalisant un cas comme l'armée suisse multilingue (Berthele & Wittlin, 2013), on pourrait également aller encore plus loin et surtout miser sur un développement des compétences réceptives dans les langues partenaires (cf. Berthele et al., 2011; Hufeisen & Marx, 2007; Meissner et al., 2004; Müller et al., 2009; Pandolfi et al., 2014; Gross et al., 2015). Ces compétences sont plus rapidement développées, et en plus elles donnent un nouveau sens au partenariat linguistique : liberté de la langue en production/expression, respect des partenaires en réception.

4 Références bibliographiques

- Altermatt, B. (2003). *La politique du bilinguisme dans le canton de Fribourg/Freiburg (1945-2000). Entre innovation et improvisation*. Fribourg: Université de Fribourg.
- Barère de Vieuzac, B. (1794). Rapport du Comité de salut public sur les idiomes Le 8 pluviôse an II (27 janvier 1794). Paris.
- Berthele, R. (2001). A Tool, a Bond, or a Territory: Language Ideologies in the US and in Switzerland. *LAUD Series A: General & Theoretical Papers*, 533, 1-26.
- Berthele, R. (2007). Contact de langues et conceptualisations spatiales. Aspects de la sémantique et de la grammaire de la référence spatiale en sursilvan, vallader et surmiran. *Vox Romanica*, 66, 60-71.
- Berthele, R. (2008). A Nation is a Territory with one Culture and one Language. The Role of Metaphorical Folk Models in Language Policy Debates. In G. Kristiansen & R. Dirven

- (Eds.), *Cognitive Sociolinguistics: Language Variation, Cultural Models, Social Systems* (pp. 301-332). Berlin, New York: de Gruyter.
- Berthele, R. (2014). Biestmilch, Schafspferche und Schamanen: Überlegungen zur Verwendung whorfoiden Gedankenguts im Diskurs über sprachliche Diversität. *Zeitschrift für Semiotik*, 35(1-2), 85-107.
- Berthele, R., & Wittlin, G. (2013). Receptive multilingualism in the Swiss Army. *International Journal of Multilingualism*, 10(2), 181-195. doi: 10.1080/14790718.2013.789522
- Berthele, R., Colliander, P., Duke, J., Hufeisen, B., Lutjeharms, M., Marx, N., et al. (2011). Zu den Grenzen des EuroCom-Konzeptes für EuroComGerm – Zwischenfazit. In W. Pöckl, I. Ohnheiser & P. Sandrini (Eds.), *Translation - Sprachvariation - Mehrsprachigkeit*: (pp. 483-498). Frankfurt a.M.: Peter Lang.
- Brohy, C. (2006). Perceptions du bilinguisme officiel et interactions bilingues à Biel / Bienne et Fribourg / Freiburg. In D. Elmiger & S. J. Conrad (Eds.), *TRANEL. Le projet bil.bienne - bilinguisme à Bienne * Kommunikation in Biel* (pp. 111-127). Neuchâtel: Université de Neuchâtel.
- Büchi, Chr. (2015). *Mariage de raison : Romands et Alémaniques, une histoire suisse : essai* (Éd. augmentée et actualisée). Carouge-Genève: Zoé.
- Coray, R. (1994). *La Mumma Romontscha". Sprache und Mythos. Eine ethnologische Analyse und Interpretation des rätoromanischen Metadiskurses*. Freiburg i.Ü.: Lizentiatsarbeit.
- Coray, R., Kobelt, E., Zwicky, R., Duchêne, A., & Kübler, D. (2014). Administration fédérale et représentation des communautés linguistiques. Analyse des processus et des stratégies de recrutement du personnel In I. d. Plurilinguisme (Ed.), *Executive Summaries*. Fribourg/Freiburg: Institut de Plurilinguisme.
- de Swaan, A. (2001). *Words of the world : the global language system*. Malden, Mass.: Polity Press.
- Dulio, N. (2014). "Mein Chef der Sprachlehrer" – Spracherwerb in der Berufsausbildung aus Sicht der Beteiligten. *Bulletin Suisse de Linguistique Appliquée*, 99(3-4), 73-95.
- EDK. (2004). *Sprachenunterricht in der obligatorischen Schule. Strategie der EDK und Arbeitsplan für die Gesamtschweizerische Koordination*. Bern: Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren.
- Elmiger, D., & Conrad, S.-J. (2010). *Vivre et communiquer dans une ville bilingue : une expérience biennoise = Leben und Reden in Biel/Bienne : Kommunikation in einer zweisprachigen Stadt*. Tübingen: Gunter Narr Verlag.
- Ferguson, C. A. (1959). Diglossia. *Word*, 15, 325-340.
- Fishman, J.A. (1967). *Bilingualism with and without diglossia; diglossia with and without bilingualism*. *Journal of Social Issues* 23, 29-38.
- Fleiner, T. (1991). Das sprachliche Territorialitätsprinzip in gemischtsprachigen Gebieten. *Gesetzgebung heute (1)*, 93-107.
- Furer, J.-J. (2002). *Dictionnaire romanche sursilvan-français = Vocabulari romontsch sursilvan-franzos*. [Laax]: Fundaziun Retoromana P. Flurin Maissen FRR.
- Gadient, I. (2010). Patoiseinschränkungsdebatten im Kanton Freiburg (1872-1887). Akteure und Motivlage vor dem Hintergrund von französischer Sprachideologie, Sprachnationalismus und Sprachenpolitik im mehrsprachigen Nationalstaat. Mémoire de Master, Université de Fribourg, Fribourg.
- Geeraerts, D. (2003). Cultural models of linguistic standardization. In R. Dirven & M. Pütz (Eds.), *Cognitive Models in Language and Thought. Ideology, Metaphors and Meanings* (pp. 25-68). Berlin/New York: de Gruyter.

- Giles, H., Coupland, N., & Coupland, J. (1991). Accommodation theory: Communication, context, and consequence. In H. Giles, J. Coupland & N. Coupland (Eds.), *Contexts of Accommodation. Developments in applied sociolinguistics* (pp. 1-68). Cambridge et al.: Cambridge University Press.
- Grin, F. (2008). Intercompréhension, efficience et équité. In V. Conti & F. Grin (Ed.), *S'entendre entre langues voisines: vers l'intercompréhension* (pp. 79-112). Chêne-Bourg: Georg.
- Gross, M. et al. (2015). *Chapeschas? Interaktives Online-Lehrmittel zur Erlangung rezeptiver Sprachkompetenzen der rätoromanischen Sprache*. Pädagogische Hochschule Graubünden, Nationales wissenschaftliches Kompetenzzentrum für Mehrsprachigkeit & Radiotelevision Svizra Rumantscha (Eds.), <http://www.chapeschas.ch/>
- Grüter, B. (2014). *Sprachen im Gesetzgebungsprozess. Eine Bestandesaufnahme der Vernehmlassungs- und Anhörungsvorlagen der Schweizerischen Eidgenossenschaft in den Jahren 2010-2012*. MA, Université de Fribourg, Fribourg/Freiburg.
- Heller, M., & Duchêne, A. (2012). Pride and Profit. Changing Discourses of Language, Capital and Nation-State (pp. 1-21).
- Herzog, V. (2013). Motion: Französisch erst auf der Sekundarstufe, cf. <http://www.verena-herzog.ch/2013/02/12/motion-franzosisch-erst-auf-der-sekundarstufe/>
- Hufeisen, B., & Marx, N. (2007). *EuroComGerm - Die sieben Siebe. Germanische Sprachen lesen lernen*. Aachen: Shaker Verlag.
- Klein, W., & Perdue, C. (1997). The Basic Variety (or: Couldn't natural languages be much simpler?). *Second Language Research* 13,4, 301-347.
- Kübler, D. (2013). Representative Bureaucracy in Switzerland. In P. Maravić, B. G. Peters & E. Schröter (Eds.), *Representative Bureaucracy in Action. Country Profiles from the Americas, Europe, Africa and Asia*. (pp. 141-155). Cheltenham, Northampton MA: Edward Elgar.
- Labrie, N. (1996). Territorialité. In H. Goebel, P. H. Nelde, Z. Starý & W. Wölk (Eds.), *Kontaktlinguistik: ein internationales Handbuch zeitgenössischer Forschung = Contact linguistics: an international handbook of contemporary research = Linguistique de contact: manuel international des recherches* (pp. 210-218). Berlin: W. de Gruyter.
- Lakoff, G. (1987). *Women, fire, and dangerous things: what categories reveal about the mind*. Chicago, London: The University of Chicago Press.
- Laponce, J. (2001). Politics and the Law of Babel. *Social Science Information*, 40(2), 179-194. doi: 10.1177/053901801040002001
- Le Pape Racine, C., Merkelbach, C., Salzmann, C.-L., & Walther, P. (2010). Konzept Filière Bilingue (FiBi) v1.0 (pp. 1-25).
- Matras, Y. (2009). *Language contact*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Matras, Y., & Bakker, P. (2003). *The Mixed Language Debate. Theoretical and Empirical Advances*. Berlin, New York: Mouton de Gruyter.
- Meillet, A. (1948). *Linguistique historique et linguistique générale*. Paris: C. Klincksieck.
- Meissner, F.-J., Meissner, C., Klein, H. G., & Stegmann, T. D. (2004). *EuroComRom - Les sept tamis: lire les langues romanes dès le départ. Avec une introduction à la didactique de l'eurocompréhension*. Aachen: Shaker.
- Mittler, M. (1998). *Wieviel Englisch braucht die Schweiz? Unsere Schulen und die Not der Landessprachen*. Frauenfeld: Huber.
- Müller, M., Wertenschlag, L., Gerhartl, S., Halilbasic, A., Kaiser, I., Peyer, E., et al. (2009). *Chunsch druus? Schweizerdeutsch verstehen - die Deutschschweiz verstehen*. Bern: Schulverlag plus.

- Pandolfi, E. M., Christopher, S., & Somenzi, B. (2014). *Capito? : comprendere l'italiano in Svizzera*. Bellinzona: Osservatorio linguistico della Svizzera italiana ; Friburgo : Centro scientifico di competenza per il plurilinguismo.
- Pennac, D. (2007). *Chagrin d'école*. Paris: Gallimard.
- Ribeaud, J. (1998). Das schlechte Beispiel von Zürich: die Schweiz ein Opfer des amerikanischen Sprachen-Imperialismus? In M. Mittler (Ed.), *Wieviel Englisch braucht die Schweiz? Unsere Schulen und die Not der Landessprachen* (pp. 41-67). Frauenfeld: Huber.
- Roessler, A. (2006). *Bilingue à dix ans! Plaidoyer pour l'apprentissage précoce*. Lausanne: L'Age d'Homme.
- Schweizer, R. J., Baumann, J., & Scheffler, J. (2011). *Grundlagen und Verfahren der mehrsprachigen Rechtsetzung im Bund*.
- Secrétaire général de la Francophonie. (2012). Rapport du Secrétaire général de la Francophonie. De Montreux à Kinshasa. Paris: Organisation internationale de la francophonie.
- Trimaille, C., & Matthey, M. (2013). Catégorisations. In J. Simonin & S. Wharton (Eds.), *Sociolinguistique du contact : dictionnaire des termes et concepts* (pp. 95-122). Lyon: ENS Editions.
- van Parijs, P. (2000). The Ground Floor of the World: On the Socio-Economic Consequences of Linguistic Globalization. *International Political Science Review / Revue internationale de science politique*, 21(2), 217-233. doi: 10.2307/1601161
- Werlen, I. (2003). Vier Sprachen – eine Nation? In D. Ambühl & Académie suisse des sciences humaines et sociales. Colloque (Eds.), *La Suisse, un pays où l'on parle quatre langues... et plus : Colloque de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales du 14 novembre 2002 à Bienne* (pp. 15-27). Bern: Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften.
- Werlen, I., Baumgartner, J., & Rosenberger, L. (2009). *Sprachkompetenzen der erwachsenen Bevölkerung in der Schweiz* (1., Aufl ed.). Zürich: Seismo.